

La décision de se concentrer sur certains types d'aide indiquait que la politique de la CE devenait plus proactive. Plutôt que de réagir simplement aux propositions d'octroi de nouvelles aides par les États membres, les autorités de la CE en matière de concurrence surveillent maintenant les subventions qu'elles estiment les plus menaçantes pour le commerce et la concurrence dans la Communauté.⁵²

Certaines déclarations récentes du Commissaire Brittan indiquent que l'importance accrue accordée à l'application des articles 92 et 93 du Traité de la CEE aux grands plans d'aide existants commence à avoir des répercussions appréciables. Le Commissaire a demandé à quatre États membres de la CE (Royaume-Uni, Italie, Belgique et Pays-Bas) d'abandonner leurs grands plans d'aide.⁵³ Le fondement de ces objections était la généralité des plans. La Commission craignait que ce caractère général avait déjà suscité (ou pourrait susciter) des interventions "spéciales" dans le marché au détriment de la concurrence et de programmes sectoriels ou régionaux mieux ciblés en matière de financement. On s'attend à ce que d'autres programmes d'aide du même type soient également contestés au moment où la Commission continue de poursuivre sa politique déclarée d'examen de la compatibilité de tous les grands plans d'aide existants avec la politique de la CE en matière de concurrence.

2.2 L'Encadrement communautaires des aides d'État dans le secteur de l'automobile

En rapport avec l'initiative Europe 1992, la Commission de la CE prend également des mesures particulières d'imposition de contrôles plus fermes des aides de l'État dans les secteurs où elles ont toujours été élevées. L'industrie européenne du véhicule automobile est l'un de ces secteurs. Les subventions considérables de l'État aux fabricants sont depuis longtemps une caractéristique importante de cette industrie. Entre 1981 et 1986, plus de 11 milliards d'écus (environ 17 milliards de dollars canadiens) ont été versés au titre de ces subventions. Plus de la moitié de ce montant a été canalisé vers des fabricants nationalisés qui sont déficitaires. Des montants considérables ont toutefois été versés à la plupart des grands fabricants d'automobiles de l'Europe.⁵⁴

Les autorités de la CE en matière de concurrence considèrent que l'établissement de méthodes efficaces de contrôle de ces subventions est essentielle à